



**Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)**

[Lundi 17 février 2020]

Date de la convocation

11 février 2020

Date d'affichage

18 février 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 31

Présents : 25

Procurations : 1

Votants : 26

Patrice GAUSSERAND, Maire, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER, Monique GUILLE, Alain SORIANO, Francis RUFFEL, Dominique HIRISSOU, Christian PERO, *Maires Adjointes*, Martine VIOLETTE, Thierry BODDI, Lahcene BAAZIZ, David AMALRIC, Eric PILUDU, Christelle HARDY, Martine BOISSIERE, Laurent SQUASSINA, Aurélie TREILHOU, Jean BATAILLOU, Michèle RIEUX, Paul-François COLLIN, Chantal CAUSSE, Marie-Françoise BONELLO, Marie-Christine BOUTONNET, Thomas DOMENECH, Bernard BARTHE, *Conseillers*

Absents et représentés : Pierre COURJAULT-RADE,Absents : Magali CAMALET, Stéphanie NELATON, Françoise BONNET, Maxime BARBAOUAT, Philippe PILLEUX**N° 003/ 2020**Secrétaire de séance : *Martine Souquet***OBJET DE DELIBERATION : Modification de la grille tarifaire des musées de Gaillac**

Après comparaison avec les tarifs en vigueur dans les autres musées de la Région et considérant que ceux de Gaillac n'ont pas été augmentés depuis 2001, Monsieur le Maire propose aux élus municipaux d'approuver la nouvelle grille tarifaire pour les entrées, visites commentées et animations des musées de Gaillac, telle que détaillée ci-dessous :

Plein tarif-----	4 €
Tarif réduit-----	2 €
Grande expo PT-----	6 €
Grande expo TR-----	4 €
Pass 3 musées plein tarif-----	8 €
Pass 3 musées tarif réduit-----	4 €
Commentaire visite-----	2 €
Visite VAH-----	4 €
Animation 1-----	6 €
Animation 2-----	15 €

Groupe enfants avec médiation :

- Visite commentée 2 €/enfant
- Atelier 3 €/enfant

Tarif réduit : Demandeurs d'emploi, Tourisme Loisirs Culture, Cezam, adhérents MJC, Amis des Musées adhérent à l'AMROC, Vitipass, PassTarn
(à jour de leurs cotisations annuelles)

Gratuit : enfants de moins de 12 ans, groupes d'enfants en visite libre, accompagnateurs de groupes, chéquier collégiens, journaliste avec carte, conservateurs, membres ICOM, SAMP de Gaillac.

VOTE : 1 Voix contre

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,**APPROUVE** la grille tarifaire telle que présentée ci-dessus,**DONNE POUVOIR** à Monsieur Le Maire ou au Maire Adjoint Délégué de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Gaillac, le 18 février 2020

Le Maire

Patrice GAUSSERAND



Accusé de réception en préfecture
081-21810098-20200218-003-2020-DE
Date de télétransmission : 18/02/2020
Date de réception préfecture : 18/02/2020